



**LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ
FIN DU MANDAT SOCIAL
SANS REPRISE D'ACTIVITÉ
DEPUIS 2 ANS**

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

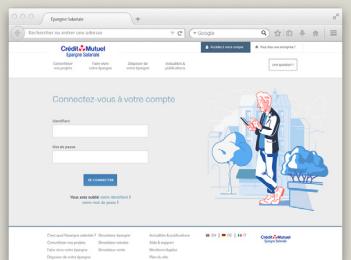
FIN DU MANDAT SOCIAL SANS REPRISE D'ACTIVITÉ DEPUIS 2 ANS



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne uniquement les cas suivants **dès lors que le titulaire du compte n'est pas titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis au moins 2 ans** :

- Avoir exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance.

La date d'événement est :

- La date de la fin du mandat social

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte**.

Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

ÉVÈNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Les autres fonctions non répertoriées ci-dessus

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	Cessation des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou du conseil de surveillance, depuis au moins 2 ans sans activité (mandat /contrat de travail)	PERECOL (PERECOLI, PERECOLG)	Aucun

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

FIN DU MANDAT SOCIAL SANS REPRISE D'ACTIVITÉ DEPUIS 2 ANS

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

ADMINISTRATEUR / MEMBRE DU DIRECTOIRE / MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

